

Arrêté N° 2024-211

**portant nomination de Mme Marie-Karine LHOMME
en qualité de chargée de mission « Formation, orientation et insertion professionnelle »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, et la période d'intérim ainsi que la fin du mandat de la Vice-Présidente en charge de la formation de l'orientation et de l'insertion professionnelle en résultant ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du pilotage de la politique de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle au sein de l'établissement,

Arrête :

Article 1 : Madame Marie-Karine LHOMME, Maitresse de conférences, est nommée chargée de mission « Formation, orientation et insertion professionnelle ».

Article 2 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 3 : Cette mission prend effet à compter du 18 juin 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 16hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

Arrêté N° 2024-211

**portant nomination de Mme Marie-Karine LHOMME
en qualité de chargée de mission « Formation, orientation et insertion professionnelle »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, et la période d'intérim ainsi que la fin du mandat de la Vice-Présidente en charge de la formation de l'orientation et de l'insertion professionnelle en résultant ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du pilotage de la politique de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle au sein de l'établissement,

Arrête :

Article 1 : Madame Marie-Karine LHOMME, Maitresse de conférences, est nommée chargée de mission « Formation, orientation et insertion professionnelle ».

Article 2 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 3 : Cette mission prend effet à compter du 18 juin 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 16hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

Arrêté N° 2024-212

**portant nomination de Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN
en qualité de chargée de mission « recherche, études doctorales et sciences ouvertes »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat de la Vice-présidente en charge de la recherche, des études doctorales et science ouverte en résultant ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité de la politique de la recherche, des études doctorales et science ouverte au sein de l'établissement,

Arrête :

Article 1 : Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Professeure des Universités, est nommée chargée de mission « recherche, études doctorales et science ouverte ».

Article 2 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 3 : Cette mission prend effet à compter du 18 juin 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 16hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

Arrêté N° 2024-215
portant renouvellement de Mme Marie PREAU en qualité de chargé de mission
pour la stratégie scientifique dans le domaine de la santé

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté 2023-294 du 24 octobre 2023 portant renouvellement de Mme Marie PREAU en qualité de chargée de mission pour la stratégie scientifique dans le domaine de la santé et la lettre de mission afférente pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- Considérant** la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat de la charge de la mission relative à la stratégie scientifique dans le domaine de la santé en résultant ;
- Considérant** la nécessité de poursuivre sans interruption, la mission en cours, sur le périmètre de la stratégie scientifique dans le domaine de la santé au sein de l'Université,

Arrête :

- Article 1 :** Madame Marie PREAU, Professeure des Universités, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission pour la stratégie scientifique dans le domaine de la santé conformément aux termes de la lettre de mission susvisée.
- Article 2 :** L'équivalence horaire fixée par l'arrêté 2023-295 susvisé est maintenue dans le cadre du renouvellement de cette mission.
- Article 3 :** Cette mission, renouvelée à compter du 18 juin 2024, prendra fin le 31 août 2024.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

**Arrêté N° 2024-216 portant nomination de M. Willy BEAUVALLET,
en qualité de chargé de mission « Personnels, action sociale et ressources budgétaires »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2021-64 du 1^{er} mars 2021 portant nomination de M. Willy BEAUVALLET Vice-président en charge des personnels, de l'action sociale et des ressources budgétaires ;
Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat du Vice-président en charge des personnels, de l'action sociale et des ressources budgétaires en résultant ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du pilotage de la politique de l'établissement relative aux personnels, à l'action sociale et aux ressources budgétaires au sein de l'Université,

Arrête :

- Article 1 :** Monsieur Willy BEAUVALLET, Maître de Conférences, est nommé chargé de mission « Personnels, action sociale et ressources budgétaires ».
- Article 3 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 4 :** La mission prend effet à compter du 18 juin 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 10hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

Arrêté N° 2024-217

**portant nomination de Mme Julia BONACCORSI
en qualité de chargée de mission « sciences et société »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2021-65 du 1^{er} mars 2021 portant nomination de Mme Julia BONACCORSI Vice-présidente « sciences et société » ;
Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat de la Vice-présidente « sciences et société » en résultant ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité, sans interruption, du pilotage de la politique « sciences et société » au sein de l'Université,

Arrête :

- Article 1 :** Madame Julia BONACCORSI, Professeure des Universités, est nommée chargée de mission « sciences et société ».
- Article 2 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 3 :** La mission prend effet à compter du 18 juin 2024 et donne lieu à une équivalence horaire de 8hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

Arrêté N° 2024-218

**portant nomination de Mme Idoli CASTRO
en qualité de chargée de mission « Culture et vie étudiante »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2023-163 en date du 12 mai 2023 portant nomination de Mme Idoli CASTRO Vice-présidente en charge de la culture et de la vie étudiante ;

Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat de la Vice-présidente en charge de la culture et de la vie étudiante en résultant ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du pilotage de la politique de l'établissement sur les périmètres de la culture et de la vie étudiante,

Arrête :

Article 1 : Madame Idoli CASTRO, Maitresse de conférences, est nommée chargée de mission « Culture et vie étudiante ».

Article 2 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 3 : La mission prend effet à compter du 18 juin 2024 et donne lieu à une équivalence horaire de 10hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

Arrêté N° 2024-219

**portant nomination de Mme Erica DUMONT
en qualité de chargée de mission « Usages du numérique »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2021-67 du 1^{er} mars 2021 portant nomination de Mme Erica DUMONT en qualité de Vice-présidente en charge des usages du numérique ;

Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat de la Vice-présidente en charge des usages du numérique en résultant ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité, sans interruption, du pilotage de la politique des usages du numériques au sein de l'Université,

Arrête :

Article 1 : Madame Erica DUMONT, Professeure certifiée, est nommée chargée de mission « usages du numérique ».

Article 2 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 3 : La mission prend effet à compter du 18 juin 2024 et donne lieu à une équivalence horaire de 16hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

Arrêté N° 2024-220

**portant nomination de Mme Christine MORIN-MESSABEL
en qualité de chargée de mission « Egalité et lutte contre les discriminations »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2021-68 du 1^{er} mars 2021 portant nomination de Mme Christine MORIN-MESSABEL Vice-présidente en charge de l'égalité et lutte contre les discriminations ;

Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, et la période d'intérim ainsi que la fin de mandat de la Vice-présidente en charge de l'égalité et lutte contre les discriminations en résultant,

Considérant la nécessité d'assurer le continuité du pilotage de la politique d'égalité et de luttes contre les discriminations au sein de l'établissement,

Arrête :

Article 1 : Madame Christine MORIN-MESSABEL, Professeure des Universités, est nommée chargée de mission « Egalité et lutte contre les discriminations ».

Article 2 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 3 : Cette mission prend effet à compter du 18 juin 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 8hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

**Arrêté N° 2024-221 portant nomination de M. Sébastien SOULEZ
en qualité chargé de mission « Alternance »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2022-233 du 10 octobre 2022 portant nomination de M. Sébastien SOULEZ en qualité de Vice-Président en charge de l'alternance

Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat du Vice-président en charge de l'alternance en résultant ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité, sans interruption, du pilotage de l'alternance au sein de l'Université,

Arrête :

Article 1 : Monsieur Sébastien SOULEZ, Professeur des Universités, est nommé chargé de mission « Alternance ».

Article 2 : La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.

Article 3 : La mission prend effet à compter du 18 juin 2024 et donne lieu à une équivalence horaire de 8hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER,

**Arrêté N° 2024-222 portant nomination de M. Bertrand RAVON
en qualité chargé de mission « formation tout au long de la vie »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, et notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2022-232 du 10 octobre 2022 portant nomination de M. Bertrand RAVON en qualité de Vice-président chargé de la formation tout au long de la vie ;
Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin du mandat du Vice-président chargé de la formation tout au long de la vie en résultant ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité, sans interruption, du pilotage de la politique de formation tout au long de la vie au sein de l'établissement,

Arrête :

- Article 1 :** Monsieur Betrand RAVON, Professeur des Universités, est nommé chargé de mission « formation tout au long de la vie ».
- Article 2 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 3 :** La mission prend effet le 18 juin 2024 et donne lieu à une équivalence horaire de 8hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER,

Arrêté N° 2024-223

**portant nomination de Mme Laurence ROCHER
en qualité de chargée de mission « Transition écologique et campus »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté 2022-145 du 6 mai 2022 portant nomination de Mme Laurence ROCHER Vice-présidente en charge de la transition écologique et campus ;
- considérant** la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat de la Vice-présidente en charge de la transition écologique et campus en résultant ;
- Considérant** la nécessité d'assurer la continuité, sans interruption, du pilotage de la politique de la transition écologique et campus au sein de l'établissement,

Arrête :

- Article 1 :** Madame Laurence ROCHER, Maitresse de conférences, est nommée chargée de mission « Transition écologique et campus ».
- Article 3 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 4 :** Cette mission prend effet à compter du 18 juin 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 8hETD par période de un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER

Arrêté N° 2024-224
portant renouvellement de la charge de mission de M. Christophe THIERRY

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2024-18 du 23 janvier 2024 portant nomination de M. Christophe THIERRY en qualité de chargé de mission aux Masters MEEF et la lettre de mission afférente pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, et la fin de mission de M. THIERRY en résultant,

Considérant la nécessité de poursuivre, sans interruption, la mission en cours sur le périmètre des Masters MEEF, dans un contexte de réforme de la formation des enseignants,

Arrête :

Article 1 : Monsieur Christophe THIERRY, Maître de Conférences, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission aux Masters MEEF conformément aux termes de la lettre de mission susvisée.

Article 2 : L'équivalence horaire fixée par l'arrêté 2024-18 susvisé est maintenue dans le cadre du renouvellement de cette mission.

Article 4 : La mission, qui est renouvelée à compter du 18 juin 2024, prendra fin le 31 août 2024.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER,

Arrêté N° 2024-225
portant renouvellement de M. Gilles GESQUIERE en qualité de chargé de mission
pour la stratégie scientifique sur les enjeux urbains

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté 2023-295 du 24 octobre 2023 portant renouvellement de M. Gilles GESQUIERE en qualité de chargé de mission pour la stratégie scientifique sur les enjeux urbains et la lettre de mission afférente pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- Considérant** la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de la mission « stratégie scientifique sur les enjeux urbains » en résultant ;
- Considérant** la nécessité de poursuivre sans interruption, la mission en cours sur le périmètre de la stratégie scientifique sur les enjeux urbains au sein de l'Université,

Arrête :

- Article 1 :** Monsieur Gilles GESQUIERE, Professeur des Universités, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission pour la stratégie scientifique sur les enjeux urbains conformément aux termes de la lettre de mission susvisée.
- Article 2 :** L'équivalence horaire fixée par l'arrêté 2023-295 susvisé est maintenue dans le cadre du renouvellement de cette mission.
- Article 3 :** Cette mission, renouvelée à compter du 18 juin 2024, prendra fin le 31 août 2024.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER